

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,
Le jeudi 16 mars à vingt heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09/03/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Myriam COUTANCEAU, Karine BOISSONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Benoit GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Julien BONNET, Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2023-014 Vote du budget Lotissement les Genêts 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget annexe de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Investissement : 221.690,00 €
- Fonctionnement : 360.945,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget primitif du budget du Lotissement Les Peupliers pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

LARGEASSE, le 16 mars 2023

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

